COMMUNE DE SAXEL

Haute-Savoie

Procès verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2015

Séance du 3 décembre 2015 du Conseil Municipal de la Commune de SAXEL, convoqué le 30 novembre 2015 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de M. Denis MOUCHET, Maire.

Présents : Denis MOUCHET, Luc NICOLAS, Laurent MARTH, Frédéric GUIBERTI, Laurence MOUCHET, Emmanuelle AHYI SENA, Chantal RAPHOZ, Corinne MIEGE, Isabelle CONDEVAUX, Gilles VANDERMARLIERE.

Absent: Jérémy DUPRAZ,

Absents excusés: 0

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11 ; en exercice : 11 ; ayant délibéré : 10

Secrétaire de séance : Luc NICOLAS

Approbation du compte rendu précédent

Le compte-rendu du 29 octobre 2015 est approuvé sans observation.

Décision Modificative n°4

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

> APPROUVE la décision modificative ci-dessous

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Entretien de voies et reseaux		7 500 €
D 623 : Pub. Public, rel publiques		10 000 €
TOTAL D 011: Charges à caractère général		17 550 €
D 6411: Personnel titulaire	4 400 €	
D 6413: Personnel non titulaire	2 050 €	
D 6450: Charges sécu et prévoyance	3 600 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	10 050 €	
D 73923 : Reversements sur FNGIR		334 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		334 €
D 6554 : Contribution organ. Regroup.	7 290 €	
TOTAL D 65: Autres charges gestion courante	7 290 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	544 €	
TOTAL D 66 : Charges financière	544 €	

Projet « convention de participation des communes aux Syndicat des Alpes du Léman »

Monsieur DEVOUASSOUX présente au Conseil Municipal la synthèse de l'étude relative à la clé de répartition entre les huit communes membres du Syndicat des Alpes du Léman.

Il explique:

- Les actions transversales et les subventions du Syndicat des Alpes du Léman,
- -Les actions réalisées commune par commune,
- Les participations des communes membres du syndicat depuis 2006,
- L'endettement des communes,
- L'autofinancement des communes,
- La fiscalité des communes,
- Les recettes de fonctionnement et la participation actuelle des communes,
- La taxe de séjour par commune,
- Les activités économiques et touristiques par commune,

L'analyse synthétique fait ressortir que la commune de Saxel se retrouve à la troisième place au niveau des capacités financières et à la sixième place au niveau du poids économique et touristique.

Convention entre le Préfet de Haute-Savoie et les services enregistreurs concernant les conditions et modalités de mise en œuvre du système (SNE) des demandes de logement locatif social

Vu la délibération n°2015-116 du 3 septembre 2015 pour le passage au système national d'enregistrement (SNE),

Monsieur Le Maire présente la convention,

Demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- > ACCEPTE la convention et charge Monsieur le Maire de signer cette dernière.
- **DESIGNE** Monsieur Frédéric GUIBERTI, adjoint au Maire, pour être le référent.

Marché d'un service communal d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif (vidange)

Le présent marché de services à pour objet la mise en place d'un service communal d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif (vidange) sur le territoire de la Commune de Saxel.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un appel à devis a été lancé auprès de 4 entreprises dont deux ont répondues à cette mise en concurrence : Thermoz SAS et ICART SA.

Monsieur le Maire communique l'analyse des offres réalisées par le cabinet NICOT. L'entreprise THERMOZ SAS a obtenu la note la meilleure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- > **DECIDE** de retenir l'entreprise THERMOZ SAS,
- ➤ CHARGE Monsieur Le Maire, de signer tout document et avenant sur le marché de service communal d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif.

Grimpée des Voirons

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal concernant la 3^{ème} Grimpée des Voirons organisée conjointement par la Mairie de BONS EN CHABLAIS et la mairie de SAXEL qui s'est déroulée le 28 mai 2015

Précise que le coût d'organisation de cette manifestation s'élève 2559.56 € soit :

- 1963.67 € somme payée par la Commune de Bons en Chablais.
- 595.89 € somme payée par la Commune de Saxel.

Demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière de Saxel concernant cette manifestation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ➤ **DECIDE** de participer au financement de cette manifestation à hauteur de 50% de la totalité des frais engagés.
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer le remboursement de 683.89 € (2559.56 x 50%= 1279.78 € 595.89 € = 683.89 €)

Projet de Jumelage avec la commune PIE D'OREZZA

Monsieur Le Maire,

Présente des conditions de jumelage entre commune,

Aucune décision n'est prise.

Monsieur Gilles VANDERMARLIERE se chargera d'approfondir les conditions de jumelage avec une commune de France ayant des caractéristiques similaire à la commune de Saxel.

Autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2016

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril , en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.(...)

Montant bugétisé – dépenses d'investissement 2015 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » : 694238 € Conformément aux textes en vigueur, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 173400 € (< 25 % X 694 238 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

	Crédit ouvert BP 2015	Mandatement des dépenses pour 2016
20 - Immobilisations incorporelles	30 000 €	7 500 €
21 - Immobilisations corporelles	354 226 €	88 500 €
23 - Immobilisations en cours	288 452 €	72 100 €
27 - Autres immos financières	21 560 €	5 300 €
Total	694 238 €	173 400 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

> DECIDE d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Subventions

Les demandes de subvention des associations seront reportée au Conseil Municipal de janvier 2016.

Compte rendu des délégations du Maire

- Facture du garage SOLER à Bons-en-Chablais pour le changement de la courroie de distribution du véhicule Kangoo pour un montant de 1340.90 € TTC,
- Facture de l'entreprise « TISSIER » plomberie du gîte pour un montant de 3019 € TTC,
- Facture de Monsieur DETRY GAEL pour l'entretien du cimetière pour un montant de 400 € TTC,
- Facture de l'HARMONIE MUNICIPALE de Bons-en-Chablais pour la prestation à la Stèle de la Covaz du dimanche 11 octobre 2015 pour un montant de 200 € TTC.

Questions diverses

Madame LOISON souhaite louer le gîte pour l'année prochaine, la décision se fera en fonction du dossier qu'elle déposera prochainement.

La commune envisage de disposer d'un défibrillateur à la salle des fêtes. Un devis va être demandé afin de connaître son coût d'achat et d'entretien.

Délibération du CM du 03/12/2015

- -N°135 Délibération « Décision Modificative n°4 »
- -N° 136 Délibération « Convention entre le Préfet et les services enregistreurs (SNE) »
- -N°137 Délibération «Marché d'un service communal d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif (vidange) »
- -N°138 Délibération «Grimpée des Voirons»
- -N°139.Délibération « Autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2016 »

a	séance	du 3	décemb	re 2015	est levée	à 21	H30
_u	3Cance	uu J	uccciiii	11 6 6 6 1 3		. u _ 1	. 1 1 2 0

Le Maire Le secrétaire de séance

Denis MOUCHET		
Luc NICOLAS		
Laurent MARTH		
Frédéric GUIBERTI		
Emmanuelle AHYI SENA		
Corinne MIEGE		
Laurence MOUCHET		
Isabelle CONDEVAUX		
Chantal RAPHOZ		
Gilles VANDERMALIERE		
	Denis MOUCHET Luc NICOLAS Laurent MARTH Frédéric GUIBERTI Emmanuelle AHYI SENA Corinne MIEGE Laurence MOUCHET Isabelle CONDEVAUX Chantal RAPHOZ Gilles VANDERMALIERE	Luc NICOLAS Laurent MARTH Frédéric GUIBERTI Emmanuelle AHYI SENA Corinne MIEGE Laurence MOUCHET Isabelle CONDEVAUX Chantal RAPHOZ